

Veillez agréer, vénéré curé, l'assurance de mon profond respect.

Signé: MARCELLE D. MAC-ADARAS,
67, avenue des Champs-Élysées.

Paris, le 9 mai 1893.

Hein, quel bon billet!

Comme ces bons pères ont dû rire dans leur barbe en recevant cette missive!

Et comme ils ont dû en tirer parti!

Mais c'est trop beau pour avoir été trouvé par un candidat. C'est quelque curé qui a inventé le truc.

Et pensez que ce pauvre Mac-Adaras n'a même pas été élu.

Ah! ils sont bien ingrats, les prêtres de l'arrondissement de Sisteron.

FRANCE.

LA CELESTE CAROTTE

LA CROIX D'ÉPINE

Un journal parisien raconte l'histoire suivante, qui est bien dans la note cléricale :

L'autre jour, comme nous passions devant le Sacré-Cœur, nous nous heurtâmes à un prêtre qui rangeait très attentivement dans une serviette des petits papiers de différentes couleurs ressemblant fort à des affiches minuscules.

Aussitôt le digne ecclésiastique replia précipitamment sa serviette, et, comme un voleur, il s'enfuit à grands pas.

De temps en temps, il détournait la tête pour voir si nous le suivions.

Arrivé rue de la Barre — une rue tellement rapide qu'il faut faire des prodiges d'équilibre pour ne pas se rompre le cou en la descendant — le prêtre regarda une dernière fois si nous le "filions" toujours, et disparut sous une porte.

Dans sa précipitation à nous fuir, le brave homme ne s'était pas aperçu qu'il avait laissé tomber quelque chose... une brochure bleue, écrite en anglais.

Nous ramassâmes cette brochure. Bien nous en prit, car elle nous a révélé des choses intéressantes.

Cet imprimé, qui n'a que quinze pages, porte

le titre suggestif de " *L'Ordre religieux de la Croix d'épines. (Religious order of the crown of Thorns.)* "

Elle commence par un passage tiré de l'Évangile selon saint Mathieu; suit une préface dans laquelle est défini, avec force circonlocutions et périphrases, le but que se proposent d'atteindre les créateurs de l'ordre.

Cette préface nous apprend que l'ordre de la Croix d'épines n'a aucun rapport avec tous ces ordres que distribuent, presque toujours sans discernement, les souverains et les chefs d'État, mais que, néanmoins, on va le reconnaître dans le monde entier comme un ordre des plus sérieux.

Nous citons textuellement :

STATUTS DE L'ORDRE DE LA CROIX D'ÉPINES.

Titre I.

Article premier. — L'ordre religieux de la Croix d'épines ne reçoit pas seulement dans son sein les personnages de marque, mais encore les humbles, à la condition qu'ils jouissent d'une excellente réputation.

Art. II. — Son but est de récompenser *avec le plus grand discernement* ceux qui croient en Dieu, qui savent apprécier les bienfaits du christianisme, propager ses doctrines et combattre l'erreur. Cet ordre a, par conséquent, pour objet de récompenser la piété, l'humilité et la philanthropie.

Art. III. — L'ordre de la Croix d'épines est divisé en trois classes: commandeur, officier et chevalier.

Les dames — à la condition qu'elles soient *pures* — sont admises dans cet ordre avec le titre de dames d'honneur et de dévotion de la Croix d'épines.

Art. IV. — Le brevet signé par le grand-maître de l'ordre confère aux dignitaires le titre de *docteur chrétien*.

Art. V. — La première classe de cet ordre est très rare. Elle est accordée à un très petit nombre de postulants.

Titre III.

MODE ET CONDITIONS D'ADMISSION

Nous arrivons à la partie la plus intéressante des statuts, car c'est là qu'est abordée la question d'argent :

Article premier. — Chaque postulant doit faire une demande pour être admis. Cette demande doit être accompagnée d'une biographie détaillée et d'une photographie. Elle doit contenir les noms, prénoms, profession et *situation de fortune du postulant* et être apostillée par un prêtre.